



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services à la personne

Question écrite n° 64926

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le développement des services à la personne et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. La Cour des comptes dans un rapport rendu public le 10 juillet 2014 a cherché à savoir si la politique de soutien aux services à la personne, qui s'appuyait en 2012 sur environ 6 milliards d'euros de mesures fiscales et sociales, pouvait notamment contribuer à répondre aux besoins croissants du soutien à domicile des personnes âgées. Ses constats la conduisent à proposer notamment de confier la responsabilité des dépenses budgétaires et fiscales au ministère chargé du pilotage de la politique des services à la personne. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'essentiel des crédits relatifs aux exonérations fiscales et sociales concernant les services à la personne sont effectivement portés par le programme 103 (ministère chargé du travail et de l'emploi) et non par le programme 134 ou le 192. Néanmoins, s'agissant d'une politique interministérielle et sur la base de programmes transverses tels qu'ils peuvent être conçus dans le cadre de la loi organique relative aux lois des finances, il est concevable de déconnecter l'hébergement budgétaire et le pilotage public. La coordination entre les administrations assure un pilotage efficace du secteur. En conséquence le Gouvernement n'a pas jugé utile de retenir la proposition de la Cour visant à confier la responsabilité des dépenses budgétaires et fiscales au ministère chargé du pilotage des services à la personne.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64926

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7951

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2925